

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2022-2023

Trimestre : octobre, novembre, décembre 2022

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Marie-Hélène Gauthier	Présidente, par intérim	Présentation du BAPE devant la délégation française à l'Office de consultation publique de Montréal	2022-09-16	Montréal	43,77					
Marie-Hélène Gauthier	Présidente, par intérim	Rencontre de travail – Planification stratégique, comité de coordination et lancement de la campagne entraide	2022-10-31 2022-11-02	Québec	86,42	290,82				
Marie-Hélène Gauthier	Présidente, par intérim	Journée de formation des membres et activité reconnaissance	2022-11-08 2022-11-10	Québec	86,42	232,66				
Marie-Hélène Gauthier	Présidente, par intérim	Rencontre de travail – Planification entre dirigeants	2022-11-22 2022-11-24	Québec	84,96	232,66				

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Marie-Hélène Gauthier	Présidente, par intérim	Invitation au discours inaugural à l'Assemblée nationale	2022-11-30 2022-12-01	Québec	102,54	116,33				

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu.